

ARRETE N° 3/2023 DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Par :	Madame Stéphanie DAGUIN
Demeurant :	4A Haslach 68140 MUNSTER
Sur un terrain sis :	4 A, HASLACH Section 07 Parcelle 210
ature des Travaux :	Panneaux photovoltaîques

N° DP 068 226 23 R0007

Le Maire de la COMMUNE de MUNSTER, Haut-Rhin

VU la déclaration préalable présentée le 30 janvier 2023 par Madame DAGUIN Stéphanie, VU l'objet de la demande :

- pour la pose de panneaux photovoltaîques ;
- sur un terrain situé 4 A, HASLACH;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

Arrête:

Article 1 : La présente Déclaration Préalable fait l'objet d'une décision de NON-OPPOSITION.

Munster, le 02 février 2023

Monique MARTIN

Adjointe au maire